



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2010
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-quatrième session

Vienne, 21-25 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingtième session

Vienne, 11-15 avril 2011

Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2010 dans les domaines de l'état de droit; de la prévention, du traitement et de la réinsertion; de la recherche, de l'analyse des tendances et de l'appui scientifique et criminalistique; et de la direction exécutive et de la gestion. On y rend compte de la réorganisation des fonctions de la Division des traités et de la Division des opérations de l'Office en application de la résolution 65/227 de l'Assemblée générale. Au cours de la période à l'examen, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a appuyé les efforts des États Membres par des travaux de recherche, une action normative et des programmes de coopération technique sur le terrain. On trouvera en outre dans le présent rapport des informations sur la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

* E/CN.7/2011/1.

** E/CN.15/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction et orientation stratégique	3
II. État de droit	4
A. Réduction de l'offre	4
B. Criminalité transnationale organisée	5
C. Traite des personnes et trafic de migrants	6
D. Corruption	7
E. Coopération internationale contre le terrorisme.....	9
F. Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	10
G. Justice pénale	11
H. Détection et répression	13
III. Prévention, traitement et réinsertion	14
A. Réduction de la demande, réadaptation et mesures de protection de la santé connexes	14
B. Moyens de subsistance durables	14
C. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	16
IV. Recherche, analyse des tendances et soutien scientifique et criminalistique	16
A. Collecte des données, recherche et analyse des tendances	16
B. Soutien scientifique et criminalistique	18
V. Direction exécutive et gestion	19
A. Nouvelles initiatives de politique et de programmation dans les régions.....	19
B. Réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations	20
C. Financement et partenariats	21
D. Partenariats avec le système des Nations Unies.....	22
E. Partenariats avec la société civile	22
V. Recommandations.....	23

I. Introduction et orientation stratégique

1. En 2010, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a travaillé à la concrétisation de la réforme que conduit le Secrétaire général pour adapter l'Organisation des Nations Unies aux grands défis mondiaux. Il s'agit notamment d'instaurer la sécurité et la justice, de combattre le terrorisme, de parvenir à l'accès universel à la santé et de protéger les individus de la toxicomanie et du VIH, d'aider les pays à lutter contre la criminalité transnationale organisée, d'empêcher la traite, la maltraitance et l'asservissement de femmes, d'hommes et d'enfants, et de protéger la société de la corruption.

2. Conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNODC a continué à promouvoir la sécurité et le développement en mettant l'accent sur cinq domaines thématiques, à savoir le crime organisé et le trafic de drogues, la traite des personnes et le trafic d'armes à feu; la réforme de la justice pénale et la prévention du crime; la corruption; la consommation de drogues et le VIH chez les toxicomanes, les détenus et autres groupes vulnérables; et la lutte contre le terrorisme. Des programmes thématiques correspondants ont été mis au point par l'Office en vue de définir de grandes orientations dans chacun de ces domaines. L'UNODC s'appuie sur ses avantages comparatifs pour relever ces défis mondiaux selon trois axes interdépendants: recherche, mise en œuvre des conventions et opérations sur le terrain, et assistance aux États Membres pour formuler des politiques et les appliquer. Au cœur des mandats de l'UNODC, il y a l'attachement aux droits de l'homme et la volonté de construire des systèmes de justice pénale qui soient efficaces, transparents et responsables.

3. Au cours de l'année écoulée, l'UNODC a privilégié l'amélioration du dialogue avec les États Membres, les organisations internationales partenaires, la société civile et le secteur privé; ainsi que le renforcement de son cadre d'intervention, conformément à ses mandats. En outre, l'UNODC a travaillé à se rendre plus visible auprès de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et des organes directeurs et fondés sur des traités. L'accent a été mis sur le renforcement de la coordination avec les autres entités des Nations Unies dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, aux niveaux mondial, régional et national.

4. Ces deux dernières années, les gouvernements, avec le concours et le savoir-faire du Secrétariat, ont lancé un certain nombre de programmes régionaux visant à promouvoir la sécurité et l'état de droit. Ces programmes, qui s'inscrivent dans le droit fil des politiques et priorités régionales et nationales, visent à encourager les pays partenaires à s'approprier les actions engagées. Coordinés avec ceux d'autres organismes multilatéraux de développement, ils tendent à promouvoir la responsabilisation mutuelle quant aux résultats. Pour avoir un aperçu des progrès enregistrés par les programmes régionaux de l'UNODC, on se reportera au rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'UNODC (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6).

5. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 52/13, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 18/3, ont appelé à la création d'un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de

l'UNODC, création que le Conseil économique et social a approuvée dans sa décision 2009/251. Ce groupe de travail a pour mandat de réfléchir à la façon d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC, et de formuler des recommandations à ce sujet. Pour définir les priorités futures et mobiliser davantage de ressources, l'UNODC devra fournir des prestations de haut niveau et à fort impact, et obtenir des résultats plus tangibles et durables. Le mandat du groupe de travail doit être examiné par les commissions en 2011.

6. Alors même que les dossiers que traite l'UNODC sont tous d'ampleur mondiale et sont hautement prioritaires pour l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale alloue actuellement à l'UNODC moins de 1 % du budget ordinaire de l'Organisation. Un certain nombre de dispositions ont été prises pour faire face à la situation financière de l'Office: mobilisation de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'ONU, campagne massive de réduction des coûts opérée en 2009 et certaines avancées en matière d'élargissement de la base des donateurs. Toutefois, l'Office a besoin d'un financement mieux adapté pour pouvoir continuer à satisfaire les demandes d'assistance toujours plus nombreuses qui lui sont adressées. Le risque d'un déficit du budget de l'UNODC en 2011 est bien réel étant donné la baisse des contributions à des fins générales observée ces deux dernières années. Si ce déficit se concrétisait, l'Office se verrait contraint de réduire les effectifs d'un certain nombre de services d'appui et de services opérationnels vitaux.

7. Plus les demandes d'assistance adressées à l'UNODC s'accroissent, plus les activités centrales de l'UNODC sont fragilisées. Pour rester viable à moyen et long terme, l'UNODC a besoin d'un système de gouvernance plus efficace et d'un mode de financement qui soit durable, prévisible et stable, associant moyens accrus au titre du budget ordinaire et contributions volontaires, et qui permette de renforcer la capacité institutionnelle à exécuter, gérer et prolonger les programmes d'assistance technique de l'Office.

II. État de droit

A. Réduction de l'offre

8. Pour combattre efficacement la criminalité organisée, il faut disposer de connaissances et pouvoir analyser l'information, ainsi transformée en renseignement opérationnel. Les programmes d'assistance de l'UNODC ont aidé les États en la matière grâce des initiatives telles que le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, le Centre de renseignements en matière criminelle pour la lutte antidrogue, au Qatar, l'Initiative triangulaire et l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest qui, collectivement, ont encore accru l'efficacité des mesures nationales de lutte contre la criminalité.

9. L'UNODC aide les services chargés de l'application des lois à identifier et inspecter les conteneurs à haut risque pouvant servir au trafic de drogues illicites et de précurseurs chimiques. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs a mis au point des procédures plus strictes de contrôle aux frontières par la création d'unités transversales de contrôle des ports et par la formation; a promu la coopération entre les services et a permis un échange direct de renseignements

opérationnels entre autorités. En 2010, le Programme de contrôle des conteneurs a permis des saisies, opérées par les unités mixtes de contrôle des ports, portant sur 94 kilogrammes (kg) d'héroïne, 430 kg de cocaïne, 3,78 tonnes de cannabis, 15,8 tonnes d'anhydride acétique, plus de 6 000 cartons de chaussures de contrefaçon, 905 caisses contenant, au total, 9,05 millions de cigarettes de contrefaçon, environ 2 000 paquets de diverses autres cigarettes de contrefaçon, plusieurs conteneurs de produits contrefaits (tissus, dentifrice et couches pour bébés), ainsi que divers conteneurs remplis des marchandises assorties de fausses déclarations.

10. Le Projet de communication aéroportuaire, lancé en janvier 2010, a mis en place des unités spécialisées de lutte contre le trafic dans les aéroports internationaux visant le trafic illicite de drogues. Le Cap-Vert, le Mali, le Nigéria et le Sénégal y ont participé en 2010. Cette initiative, soutenue par l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), va permettre d'améliorer les compétences professionnelles, d'introduire de nouvelles méthodes de travail, et de renforcer les partenariats entre services de lutte antidrogue.

11. En partenariat avec l'Organisation mondiale des douanes, l'UNODC s'emploie à renforcer la capacité des services douaniers et autres services de contrôle aux frontières à détecter et prévenir la contrebande d'argent liquide d'origine illicite. De nouvelles procédures d'interception des mouvements de fonds illicites et d'enquête sur ces mouvements, de confiscation de fonds et d'identification des réseaux criminels impliqués ont été mises au point, et les méthodes en vigueur ont été encore améliorées.

B. Criminalité transnationale organisée

12. La cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, marquant le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention¹, s'est tenue à Vienne en octobre 2010. La Conférence des Parties a souligné l'importance d'une adhésion universelle à la Convention et de la pleine application de cet instrument, et en a rappelé la pertinence pour lutter contre les formes traditionnelles et émergentes de criminalité transnationale organisée.

13. Les actions visant à promouvoir la ratification de la Convention contre la criminalité organisée et de ses protocoles ont été renforcées par la tenue en juin 2010 d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la criminalité transnationale, accompagnée d'une cérémonie spéciale des traités et tenue en application de la résolution 64/179 de l'Assemblée générale. Au 1^{er} novembre 2010, la Convention avait été ratifiée par 157 États, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention², par 141 États, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer³ par 125 États et le Protocole contre la fabrication et le

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, n° 39574.

² Ibid., *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.

³ Ibid., *Recueil des Traités*, vol. 2241, n° 39574.

trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions⁴ par 82 États. En 2010, l'UNODC a aidé les États à appliquer la Convention et ses protocoles grâce à des formations et à des ateliers sur la coopération internationale, sur le crime organisé et le terrorisme, et à enquêter sur le trafic de migrants et la traite des personnes et à en poursuivre les auteurs.

14. L'UNODC s'est engagé dans la lutte contre les nouvelles formes de criminalité transnationale organisée en amplifiant les réponses régionales et nationales à la cybercriminalité et à la criminalité environnementale, et en renforçant la capacité des États à poursuivre les actes de piraterie en mer. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné la question de la protection contre le trafic de biens culturels à sa dix-neuvième session⁵.

15. Le Programme de lutte contre la piraterie de l'UNODC, qui privilégie le soutien à l'action des autorités kényanes pour poursuivre les auteurs d'actes de piraterie, a démarré en mai 2009 et s'est considérablement amplifié en 2010, se traduisant par une assistance d'une valeur supérieure à 8 millions de dollars des États-Unis au Kenya, aux Seychelles et à la Somalie. Ce programme vise au renforcement des capacités de la police, des parquets, des tribunaux et des établissements pénitentiaires pour que les procès des auteurs d'actes de piraterie et leurs conditions de détention soient équitables et efficaces, et qu'ils s'inscrivent dans l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Même si l'assistance de l'UNODC porte principalement sur les procès d'actes de piraterie, la stratégie de mise en œuvre du Programme est telle que cet investissement bénéficie au système national de justice pénale dans son intégralité grâce à l'accès à la formation, à l'introduction de pratiques et procédures améliorées, au développement des infrastructures et au développement des réseaux de coopération régionaux.

16. Les recommandations des deux réunions de groupes d'experts tenues conformément à la décision 4/1 de la Conférence des Parties à la Convention, intitulée "Mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant" ont guidé le lancement d'un programme pilote volontaire de réflexion sur la création éventuelle d'un mécanisme d'examen de la Convention. À sa cinquième session, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de travail chargé d'étudier les options envisageables et de faire des propositions sur ce sujet pour adoption éventuelle à sa sixième session, en 2012, et a demandé que le logiciel d'auto-évaluation de l'UNODC ("enquête omnibus") soit utilisé pour recueillir des informations dans le cadre du mécanisme envisagé.

C. Traite des personnes et trafic de migrants

17. Tout au long de l'année 2010, l'UNODC a mené des activités d'assistance technique portant sur la traite des personnes et le trafic de migrants dans toutes les régions, prêtant son concours à plus de 80 pays. En outre, il a continué à produire des publications techniques visant à renforcer la réponse pénale à ces deux

⁴ Ibid., *Recueil de Traités*, vol. 2326, n° 39574.

⁵ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 10 (E/2010/30)*, chap. II, et résolution 2010/19 du Conseil économique et social.

phénomènes, à savoir le *Référentiel d'évaluation des besoins concernant l'action de la justice pénale contre la traite des êtres humains*⁶ et le *Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants*⁷, et a publié le *Référentiel d'aide à la lutte contre le trafic de migrants*⁸, dispensant des conseils, mettant en exergue un certain nombre de pratiques prometteuses et recommandant des ressources à tous les acteurs, et le Cadre d'action international pour l'application du Protocole relatif à la traite des personnes⁹, qui a vocation à contribuer à l'identification des lacunes dans la réponse actuelle et à y remédier. Pour aider les législateurs à adopter une législation conforme aux instruments internationaux, l'UNODC a produit la Loi type contre le trafic de migrants¹⁰, et a conduit sur ce sujet des ateliers d'évaluation juridique et de rédaction juridique.

18. Suite à l'adoption du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (UN.GIFT) (résolution 64/293 de l'Assemblée générale), l'UNODC a créé le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a par ailleurs entrepris des études portant sur la traite des personnes en vue du prélèvement d'organes et sur les liens entre crime organisé, traite des personnes et trafic de migrants.

19. Parmi les principales activités entreprises au titre de UN.GIFT, on citera l'élaboration de programmes conjoints, l'octroi de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) et aux prestataires de services aux victimes grâce au dispositif de microfinancement, de nouveaux progrès sur les partenariats public-privé et le lancement de l'UN.GIFT.HUB¹¹, centre virtuel de diffusion des connaissances permettant aux intervenants de partager des connaissances sur la traite des personnes. UN.GIFT a par ailleurs commandité une évaluation indépendante de son programme afin d'en évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la viabilité, la gouvernance et les partenariats (voir CTOC/COP/2010/CRP.3).

D. Corruption

20. L'UNODC dispense expertise et assistance technique pour promouvoir l'intégrité et combattre la corruption, conformément aux quatre piliers de la Convention des Nations Unies contre la corruption¹²: prévention, incrimination, détection et répression, coopération internationale et recouvrement d'avoirs. Cette

⁶ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/human-trafficking/Needs_Assessment_Toolkit_ebook_09-87518_June_2010.pdf.

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.IV.7. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/human-trafficking/Basic_Training_Manual_ebook_E_Introduction_10-54402_June_2010.pdf.

⁸ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/toolkit-to-combat-smuggling-of-migrants.html.

⁹ Voir à l'adresse suivante: http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/TIP_IFA_French.pdf.

¹⁰ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/human-trafficking/Model_Law_Smuggling_of_Migrants_10-52715_Ebook.pdf.

¹¹ Voir: www.ungift.org/knowledgehub.

¹² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

assistance met l'accent sur: a) l'établissement de cadres juridiques et réglementaires conformes aux dispositions de la Convention; b) le renforcement des capacités des institutions nationales, en particulier des organes de lutte contre la corruption et des institutions de justice pénale; c) le renforcement de l'intégrité, de la responsabilité et de la transparence dans les secteurs public et privé; d) le soutien aux institutions publiques concernées en matière de coopération internationale et de recouvrement d'avoirs; e) le développement des partenariats stratégiques et thématiques avec les membres de la communauté internationale et le système des Nations Unies pour assurer la cohérence des activités d'assistance technique; et f) l'appui à la création de réseaux et de plates-formes pour favoriser la concertation et l'apprentissage mutuel entre les États Membres aux niveaux régional et international.

21. L'UNODC a organisé des ateliers de formation pour aider les États parties faisant l'objet d'un examen et les États parties examinateurs à préparer la première série d'examens dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application de la Convention, établi par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à sa troisième session, tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2009. En mars 2010, l'UNODC a mis au point un programme thématique sur la corruption pour fédérer toutes les initiatives de lutte contre la corruption et refléter les activités entreprises par l'UNODC dans l'accomplissement de ses mandats.

22. L'UNODC a dispensé une assistance technique en matière de lutte contre la corruption dans le cadre de son programme mondial de mentors pour la lutte contre la corruption. Ce programme, lancé en 2007, a pour vocation de dispenser des services consultatifs spécialisés de haut niveau et à long terme en plaçant des experts de la lutte contre la corruption au sein des instances gouvernementales chargées de prévenir et de combattre la corruption. En 2010, des mentors régionaux étaient en poste au Kenya, au Panama et en Thaïlande; une assistance est projetée pour la République démocratique du Congo.

23. L'UNODC a continué à développer et à renforcer les partenariats avec d'autres organisations, dont le Pacte mondial, l'Académie internationale de lutte contre la corruption et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à travers une programmation conjointe. En 2010, l'Initiative conjointe UNODC/Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR) a continué à mettre au point des supports d'information et a parachevé un manuel pratique sur le recouvrement d'avoirs, un guide sur les déclarations de revenus et de patrimoine, et des études sur l'enrichissement illicite et le détournement de véhicules d'entreprise. La base de données StAR/INTERPOL des points focaux pour le recouvrement d'avoirs, lancée le 19 janvier 2009, contient les coordonnées de points focaux dans 74 pays. StAR dispense des formations sur le recouvrement d'avoirs et une assistance préparatoire aux États dans le domaine de l'entraide judiciaire. À ce jour, des demandes formelles d'assistance ont été reçues de 23 États et des discussions ont été engagées avec d'autres États.

E. Coopération internationale contre le terrorisme

24. En 2010, notamment au cours du deuxième examen par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et durant la réunion thématique du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme, l'UNODC a été invité à continuer à aider les États à organiser la réponse de leur justice pénale au terrorisme. L'UNODC mène ses activités de lutte contre le terrorisme en étroite coordination avec les organes du Conseil de sécurité et contribue activement aux travaux de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme.

25. En 2010, 32 pays ont reçu une assistance directe du Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC, 85 pays ont été couverts à travers 19 ateliers régionaux ou sous-régionaux, et plus de 1 500 fonctionnaires de justice pénale ont été formés. Depuis 2003, 168 pays ont bénéficié d'une assistance, plus de 10 700 fonctionnaires ont été formés et 20 outils d'assistance technique ont été mis au point. On estime à 556 le nombre de nouvelles ratifications conclues par les pays bénéficiaires, dont 34 en 2010. Depuis 2003, 79 pays bénéficiant d'une assistance ont instauré une nouvelle législation antiterroriste ou révisé la législation en vigueur.

26. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux. Le Protocole de 2005 relatif à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime¹³ et le Protocole de 2005 relatif au Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental¹⁴ sont entrés en vigueur en juillet 2010 mais le nombre d'adhésions reste faible. En outre, le cadre juridique international a continué à évoluer grâce à l'adoption de la Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale et du Protocole complémentaire à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, tous deux signés à Beijing le 10 septembre 2010 et nécessitant une assistance renforcée de l'UNODC.

27. Autre défi de taille: la demande accrue d'assistance en matière de renforcement des capacités. Pour y faire face, on a réorganisé en 2010 le Service de la prévention du terrorisme en vue d'une décentralisation croissante de la programmation et de l'exécution sur le terrain, associée à un renforcement de l'expertise et à des orientations émanant du Siège.

28. En 2010, l'UNODC a mis au point des programmes renforcés de lutte contre le terrorisme en Afghanistan, au Yémen et au Sahel. Un programme sur deux ans a été mis au point avec la Colombie et des programmes régionaux intégrés ont été élaborés pour les régions de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et des îles du Pacifique. Le renforcement de la coopération internationale en matière pénale est resté une priorité, notamment par la mise en place de plates-formes judiciaires destinées aux intervenants (dans la région du Sahel, par exemple) visant à faciliter l'extradition et l'entraide judiciaire.

¹³ Adopté le 14 octobre 2005 par la Conférence diplomatique sur la révision des Traités SUA (LEG/CONF.15/21).

¹⁴ Adopté le 14 octobre 2005 par la Conférence diplomatique sur la révision des Traités SUA (LEG/CONF.15/22).

29. Le mandat de l'UNODC ayant été renforcé en ce qui concerne la réponse à donner aux besoins juridiques des victimes dans les systèmes de justice pénale, le Service de la prévention du terrorisme a organisé à Vienne en mai 2010 une réunion d'experts en vue d'établir une publication spécialisée. La sécurité de la navigation maritime a été abordée dans des ateliers thématiques régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et les pays de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, et la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes a été traitée en Amérique latine. Dans le domaine des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, l'UNODC a continué à travailler à titre d'observateur officiel auprès de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

30. Le *Recueil de cas sur les affaires de terrorisme (Digest of Terrorist Cases)* du Service de la prévention du terrorisme, qui sert à diffuser des expériences policières et judiciaires concrètes en la matière, a servi de base à une formation pratique en Jamaïque. Le premier module d'un programme de formation complet pour les praticiens de la justice pénale, privilégiant une approche du type formation des formateurs, a été finalisé. À partir de l'expérience acquise dans le cadre des formations en ligne, on a entrepris la mise en place d'une plate-forme de formation permanente virtuelle et de communication, permettant notamment à d'anciens stagiaires de rester en lien tant avec l'UNODC qu'entre eux.

F. Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

31. Le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a eu lieu à Salvador (Brésil) du 12 au 19 avril 2010. Soulignant le rôle que l'UNODC joue en matière de prévention du crime et de justice pénale, les participants ont insisté sur la nécessité d'intégrer les mesures de lutte contre la criminalité aux initiatives axées sur le développement durable, les droits de l'homme, l'inclusion sociale, l'état de droit et la bonne gouvernance. Un rapport sur la suite donnée au douzième Congrès sera soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingtième session (E/CN.15/2011/15).

32. Le douzième Congrès a adopté la Déclaration de Salvador sur des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation¹⁵, que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution 65/230, dans laquelle elle invite les gouvernements à prendre la Déclaration de Salvador en considération pour élaborer des lois et directives, et à mettre tout en œuvre, selon qu'il conviendra, pour appliquer les principes qui y sont formulés.

33. Dans la Déclaration, les États Membres ont demandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'établir deux groupes d'experts intergouvernementaux à composition non limitée:

a) Afin de réaliser une étude approfondie sur le phénomène de la cybercriminalité et sur les mesures prises à cet égard;

¹⁵ A/CONF.213/18, chap. I, résolution 1.

b) Afin d'échanger des informations sur les meilleures pratiques, ainsi que sur les législations nationales et les lois internationales existantes, et de réviser les Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus afin qu'elles tiennent compte des progrès récents dans le domaine de la recherche et des bonnes pratiques pénitentiaires.

34. Le groupe d'experts intergouvernemental à composition non limitée sur la cybercriminalité doit se réunir à Vienne du 17 au 21 janvier 2011.

G. Justice pénale

35. L'action de prévention de la criminalité et de renforcement des systèmes de justice pénale est une fonction essentielle de l'UNODC et une condition préalable à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme. En novembre 2010, l'UNODC a élaboré un programme thématique sur la prévention du crime et la justice pénale. Tous les programmes régionaux élaborés par l'UNODC comportent des sous-programmes de prévention du crime et de justice pénale.

36. Les programmes de coopération technique sur la prévention du crime et la justice pénale ont continué à s'étendre et couvrent désormais 36 pays. Ce sont les programmes sur la réforme pénale et les alternatives à l'emprisonnement qui ont connu l'essor le plus marquant. Par ailleurs, des programmes ont été mis au point et exécutés dans les domaines de la justice pour mineurs, de l'accès à l'aide juridictionnelle, de la tutelle des services de police, de la lutte contre les violences faites aux femmes et de la prévention de la criminalité et de la violence. En outre, l'UNODC participe à des programmes interinstitutions des Nations Unies dans le domaine de la prévention des conflits en cours d'exécution au Honduras, en Mauritanie, au Mexique et au Panama, dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

37. L'UNODC a poursuivi sa coopération et la coordination des activités avec les mécanismes à l'échelle du système des Nations Unies tels que le Groupe de coordination et de ressources sur l'état de droit et l'initiative interinstitutions "Non au viol: campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit", le Groupe d'étude interinstitutions sur la justice pour mineurs et le Programme de prévention de la violence armée. Il a en outre poursuivi la mise en place de partenariats forts, la mise au point d'outils et de programmes conjoints avec d'autres entités et institutions des Nations Unies, à savoir le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et avec des organisations régionales et non gouvernementales, dont le Centre international d'études pénitentiaires et le Comité international de la Croix-Rouge. Par ailleurs, l'UNODC a dispensé une formation sur l'état de droit dans le cadre d'un cours pour officiers de police judiciaire dans les opérations de la paix des Nations Unies organisé en octobre 2010 par le Département des opérations de maintien de la paix.

38. L'UNODC a mis l'accent sur la mise au point et la négociation des Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale adoptées par

l'Assemblée générale dans sa résolution 65/228, et des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), adoptées par l'Assemblée dans sa résolution 65/229.

39. La version actualisée des Stratégies et mesures concrètes types a permis de fournir une assistance aux États en ce qui concerne l'élaboration de politiques et la conduite d'actions visant à éliminer la violence à l'encontre des femmes et à promouvoir l'égalité entre les sexes dans les systèmes de justice pénale. Les règles de Bangkok complètent et amplifient, selon le cas, l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus¹⁶ et les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) (annexe à la résolution 45/110 de l'Assemblée générale) en ce qui concerne le traitement des détenues et les alternatives à l'emprisonnement pour les délinquantes, couvrant des questions comme la classification des détenus et l'évaluation des risques en fonction du genre, les soins de santé et des lignes directrices sur le traitement des enfants vivant avec leur mère en prison. Par ailleurs, l'UNODC élabore un ensemble de principes et lignes directrices des Nations Unies sur le renforcement de l'accès à l'aide juridictionnelle dans le système de justice pénale.

40. L'Office a élaboré des outils pour les décideurs et les professionnels de nature à faciliter l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. En 2010, il a publié, dans le cadre de la série des manuels sur la justice pénale, un *Manuel à l'intention des directeurs de prison: Outil de formation de base et programme d'étude à l'intention des directeurs de prison, fondés sur les normes et règles internationales*¹⁷, un manuel sur les réponses policières efficaces à la violence envers les femmes¹⁸ et un programme de formation s'y rapportant¹⁹, et un *Handbook on the Crime Prevention Guidelines: Making Them Work*²⁰. Pour en assurer une diffusion plus large, l'Office a continué à faire traduire ces outils dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et à organiser de séminaires de formation pour les responsables politiques au niveau régional.

41. L'Office a réfléchi à l'utilisation des nouvelles technologies et méthodes d'apprentissage, telles que l'apprentissage en ligne. Avec l'UNICEF, l'UNODC est en train de parachever un outil de formation en ligne destiné aux professionnels travaillant avec les enfants victimes et témoins d'actes criminels. Afin de renforcer ses capacités sur le terrain, l'UNODC a mis au point une note d'orientation pour ses bureaux extérieurs sur la réforme pénitentiaire et les alternatives à

¹⁶ *Droits de l'homme: Recueil d'instruments internationaux, vol. I (première partie): Instruments universels* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XIV.4 (vol. I, Part I)), sect. J, n° 34.

¹⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.IV.4. Voir à l'adresse suivante: www.icclr.law.ubc.ca/files/2010/Handbook%20for%20Prison%20Leaders.pdf.

¹⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.IV.3. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/hb_eff_police_responses.pdf.

¹⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.IV.5. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/newtrainingcurr.pdf.

²⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.IV.9. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/crimeprevention/10-52410_Guidelines.eBook.pdf.

l'emprisonnement et a mis sur pied une formation pour le personnel du Siège et le personnel sur le terrain sur la prévention du crime et la justice pénale.

H. Détection et répression

42. L'aide apportée aux États pour renforcer leurs capacités d'enquête sur les crimes organisés a continué de faire partie intégrante du programme d'assistance technique. Avec des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest, l'UNODC et l'Union africaine, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL ont soutenu la création d'un réseau d'enquête transfrontière opérationnel composé d'unités transnationales de lutte contre la criminalité organisée, avec une formation intégrée à la protection des lieux du crime, à la première intervention et au recueil de preuves criminalistiques. Une évaluation approfondie des capacités en matière de renseignements criminels a été entreprise dans les pays des Balkans occidentaux et une formation a été dispensée au moyen de logiciels spécialisés aux bénéficiaires. Au Kenya, une assistance a été fournie pour le nouveau programme de protection des témoins sous forme d'aide à la rédaction des textes législatifs et de soutien opérationnel par des mentors. Des évaluations techniques en rapport avec la protection des témoins ont été menées en Géorgie, au Kazakhstan, en République de Moldova, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Ukraine. Dans les États du Golfe, les pays voisins du Proche-Orient et du Moyen-Orient et dans les régions de l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, l'Office a étendu son programme de formation basé sur l'informatique aux services chargés de l'application des lois. En Amérique latine, une aide a été fournie aux autorités en ce qui concerne la gestion des frontières et aux procureurs d'Amérique centrale pour renforcer leurs capacités d'enquête dans la lutte contre la criminalité par le biais du Conseil centraméricain des ministères publics.

43. Le Programme mondial contre le blanchiment d'argent de l'UNODC a contribué au lancement en décembre 2009/mars 2010 d'un mécanisme de confiscation des avoirs pour l'Amérique latine dans le contexte du Groupe d'action financière d'Amérique latine contre le blanchiment de capitaux (GAFISUD). En Afrique australe, le mentor chargé du volet relatif à la confiscation des avoirs du Programme mondial contre le blanchiment d'argent a continué d'apporter un soutien étroit au réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, sous forme notamment d'une participation à sa première réunion générale annuelle en juillet 2010.

44. L'UNODC a fourni une formation aux agents du ministère public sur l'utilisation de techniques d'enquêtes spéciales visant à faire face au *modus operandi* de plus en plus perfectionné des trafiquants. Des groupes d'experts ont été réunis et un manuel sur les bonnes pratiques en matière de techniques de surveillance électronique a été publié. En coopération avec INTERPOL, l'UNODC a convoqué un groupe d'experts qui a élaboré des lignes directrices à l'intention des États qui souhaitent analyser la menace que représente la grande criminalité organisée et a élaboré et mis à disposition la publication intitulée *Guidance on the Preparation and Use of Serious and Organized Crime Threat Assessments*²¹.

²¹ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/afghanistan/Organized_Crime/

III. Prévention, traitement et réinsertion

A. Réduction de la demande, réadaptation et mesures de protection de la santé connexes

45. L'UNODC a poursuivi son travail conjoint avec l'Organisation mondiale de la Santé pour améliorer les services de traitement et de soins des toxicomanes à l'échelon mondial. La portée et la qualité des services de traitement et de soins des troubles liés à l'usage de drogues qui sont fondés sur des données factuelles et des règles de déontologie sont en train de s'améliorer dans près de 30 pays. L'UNODC lance actuellement un programme mondial, qui part de l'Afghanistan, et consiste à travailler avec des enfants en contact avec la drogue dès leur plus jeune âge et à mettre au point des traitements et des interventions sociales pour ce groupe vulnérable. L'UNODC a aussi entrepris d'identifier des méthodes scientifiques pour la prévention et le traitement de l'utilisation non médicale des médicaments vendus sur ordonnance, laquelle progresse à un rythme alarmant, en particulier parmi les jeunes et les femmes.

46. La publication intitulée *Compilation of Evidence-Based Family Skills Training Programmes*²², qui vient compléter le *Guide d'application des programmes d'acquisition de compétences familiales pour la prévention de l'usage de drogues*²³, fournit des renseignements détaillés concernant les programmes de ce type existants, établis sur la base d'éléments scientifiques, de façon à aider les lecteurs à choisir le programme convenant le mieux à leurs besoins. L'UNODC a entrepris d'adapter et de mettre en œuvre des programmes de ce type dans six pays répartis dans trois régions et il prévoit d'étendre ses travaux à d'autres pays et régions en 2011, en formant notamment des facilitateurs qui ont commencé à travailler avec les familles et leurs enfants pour renforcer les liens au sein de la famille, améliorer la transmission des valeurs familiales et suivre les activités des enfants.

47. L'UNODC a continué à travailler dans le domaine du VIH/sida, en aidant les pays à établir des objectifs, à renforcer le suivi et l'évaluation, à réexaminer et adapter les politiques et les lois nationales et à créer des capacités pour parvenir à un accès universel à la prévention, aux traitements et aux soins du VIH/sida pour les toxicomanes, les détenus et les personnes susceptibles d'être victimes de la traite des êtres humains.

B. Moyens de subsistance durables

1. Surveillance des cultures illicites

48. L'UNODC et ses homologues nationaux ont mené des enquêtes sur l'opium en Afghanistan, dans la République populaire démocratique lao et au Myanmar, et des enquêtes sur la coca en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en

SOCTA_Manual_2010.pdf.

²² Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/docs/youthnet/Compilation/10-50018_Ebook.pdf.

²³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.XI.8. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/pdf/youthnet/family%20based/French_Family_Guide.pdf.

Équateur et au Pérou. En 2009, pour la première fois, une enquête sur le cannabis a été effectuée en Afghanistan. Une mission technique s'est rendue au Mexique sur l'invitation du Gouvernement.

49. En 2010, la culture du pavot à opium en Afghanistan est restée au niveau de 2009, tandis que la production d'opium a nettement régressé à cause de maladies phytosanitaires. Au Myanmar et dans la République populaire démocratique lao, la production d'opium a nettement augmenté en 2010, sans pour autant contrebalancer le recul enregistré en Afghanistan. En 2009, la culture du cocaïer a enregistré un nouveau déclin, attribuable principalement à une réduction des superficies cultivées en Colombie, que n'ont pas compensé les faibles augmentations observées en Bolivie (État plurinational de) et au Pérou. L'enquête réalisée en 2009 en Équateur a confirmé qu'il n'y avait pas de culture importante dans le pays. Au total, la fabrication de cocaïne a diminué en 2009 mais des incertitudes subsistent quant au niveau de ces dernières années, qui pourrait être plus élevé que ce qui avait été précédemment estimé par suite d'une augmentation probable de l'efficacité des laboratoires clandestins de fabrication de la cocaïne.

2. Culture et élimination de la pauvreté

50. L'UNODC a continué d'aider les communautés de petits exploitants à accroître la production agricole licite et à gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Pérou et en République populaire démocratique lao. Une attention toute particulière a été accordée aux graves problèmes liés à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté en République populaire démocratique lao et au Myanmar. En République populaire démocratique lao, l'UNODC, en collaboration avec la Royal Project Foundation de Thaïlande, a entrepris une action visant les communautés qui pratiquent ou pratiquaient la culture du pavot à opium. Les activités de projet ont commencé par la livraison de variétés de riz à haut rendement et résistantes aux maladies et d'engrais naturels et organiques ainsi que par la fourniture d'une assistance technique, la création de banques de riz et l'expansion des rizières et des étangs piscicoles pour rendre les collectivités autosuffisantes en riz et autres denrées de base. En 2010, l'UNODC a renforcé son partenariat avec le Gouvernement allemand et a entrepris de nouveaux projets à La Asunta (Bolivie) et dans la vallée du Haut Huallaga (Pérou).

51. Pour élargir le concept de moyens de subsistance durables et compléter les interventions visant les populations exposées aux drogues, au VIH/sida et à la criminalité, l'UNODC a entrepris des activités visant à fournir une assistance sociale de base à l'appui des programmes de prévention et de traitement des toxicomanes et des personnes atteintes du VIH/sida pour aboutir à la pleine récupération, à la réinsertion et à la mise en valeur humaine et sociale de ces populations marginalisées. En 2010, grâce à un don fourni par le Fonds de l'OPEP pour le développement international, l'UNODC a conçu un programme de moyens de subsistance durables visant l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

C. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

52. La Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue²⁴, adoptés lors du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et dans la résolution 64/182 de l'Assemblée générale, reconnaissent que le problème de la drogue demeure une menace grave pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière.

53. Conformément à la résolution 52/12 et à la décision 53/2 de la Commission des stupéfiants, deux sessions du groupe d'experts sur la collecte des données ont été tenues en janvier et octobre 2010. Le groupe d'experts a finalisé une version révisée d'un questionnaire pour les rapports annuels qui a été adopté par la Commission à la reprise de sa cinquante-troisième session, dans sa résolution 53/16.

54. La suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action a été discutée en 2010 en tant que point de l'ordre du jour des diverses réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient.

IV. Recherche, analyse des tendances et soutien scientifique et criminalistique

A. Collecte des données, recherche et analyse des tendances

55. Le *Rapport mondial sur les drogues 2010*²⁵ a fait apparaître des réductions de la production mondiale de cocaïne et d'héroïne ainsi que de la consommation de cocaïne et de cannabis dans certaines régions, tout en mettant en relief le problème mondial que posent les stimulants de type amphétamine. Le rapport quantifiait les opiacés et la cocaïne faisant l'objet d'un trafic et mettait en lumière l'ampleur du problème de l'abus de drogues au plan mondial ainsi que l'insuffisance des mesures de traitement et autres proposées aux toxicomanes. Un certain nombre d'études sur la drogue en Afghanistan ont été publiées en 2010. La première enquête sur la production de cannabis en Afghanistan, réalisée en 2009²⁶, a fait état d'activités à grande échelle de culture du cannabis dans la moitié des provinces afghanes. L'enquête de 2009 sur l'usage des drogues en Afghanistan²⁷ a fait apparaître une progression considérable du nombre de consommateurs d'opium au cours des cinq dernières années. Les constatations récapitulatives de l'enquête 2010 sur l'opium en

²⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8 (E/2009/28)*, chap. I, sect. C; voir également A/64/92-E/2009/98, sect. II.A.

²⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.XI.13. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/wdr/WDR_2010/World_Drug_Report_2010_lo-res.pdf

²⁶ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Afghanistan/Afghanistan_Cannabis_Survey_2009.pdf.

²⁷ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/Afghan-Drug-Survey-2009-Executive-Summary-web.pdf.

Afghanistan²⁸ ont mis en lumière le recul spectaculaire de la production d'opium dû à une maladie de la plante, alors même que les niveaux de la culture du pavot à opium sont restés inchangés par rapport à l'année précédente.

56. En 2010, l'UNODC a continué de recueillir régulièrement des données sur certains types de crimes par le biais de la douzième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale²⁹. Les données disponibles montraient que les délits contre les biens étaient en diminution, que les crimes violents n'avaient dans l'ensemble pas varié ou avaient légèrement progressé et que la criminalité liée à la drogue avait nettement augmenté entre 1995 et 2008³⁰. L'UNODC a aussi élargi et publié sa base de données sur les homicides volontaires, contenant des données portant sur 198 pays et territoires. Ces renseignements indiquent que, malgré une tendance générale à la baisse, les taux d'homicides augmentent dans certains pays, en particulier d'Amérique centrale et du Sud³¹. Conformément à la résolution 2009/25 du Conseil économique et social, l'UNODC a tenu une réunion du groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives à la criminalité à Buenos Aires du 8 au 10 février 2010 (voir UNODC/CCPCJ/EG.2/2010/2), qui a formulé des recommandations sur l'élaboration du programme de statistiques sur le crime et la justice pénale, ainsi qu'une réunion informelle d'experts sur l'incidence de la crise économique sur la criminalité, tenue les 1^{er} et 2 novembre 2010 dans le contexte de l'initiative Global Pulse.

57. L'UNODC a continué d'apporter aux États Membres une assistance technique pour élaborer des statistiques sur la criminalité et la justice pénale, y compris en ce qui concerne la formation du personnel des institutions judiciaires, et les enquêtes sur la corruption en Afghanistan et dans les Balkans occidentaux, et une formation concernant l'enquête menée par l'Organisation des Nations Unies en Amérique centrale et en Amérique du Sud en coopération avec l'Organisation des États américains. L'UNODC a continué de collaborer avec d'autres institutions pour élaborer des indicateurs sur la violence à l'encontre des femmes et recueillir des informations sur la justice pour mineurs. Un programme visant à renforcer en Iraq les moyens des agents enquêtant sur la corruption est mise en œuvre en 2010-2011 en coopération avec le PNUD.

58. L'UNODC a continué d'élaborer un outil analytique sur la criminalité transnationale organisée. Outre la publication en juin 2010 du document intitulé "*The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment*" (Mondialisation de la criminalité: évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée)³², l'UNODC a commencé d'évaluer la manière

²⁸ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Afghanistan/Afg_opium_survey_2010_exsum_web.pdf.

²⁹ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/United-Nations-Surveys-on-Crime-Trends-and-the-Operations-of-Criminal-Justice-Systems.html.

³⁰ Données fondées sur les tendances observées pour certaines catégories de crimes enregistrés par la police dans les pays ayant régulièrement complété l'enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité pour la période 1995-2008 (voir A/CONF.213/3).

³¹ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/homicide.html.

³² Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.IV.6. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf.

dont la criminalité transnationale organisée touche l'Afrique centrale et, sous les auspices du programme IMPACT, a mené une enquête sur les migrants introduits clandestinement d'Afrique en Europe³³. Des analyses similaires ont été menées au Mexique et en Amérique centrale, compte tenu en particulier de l'incidence de la crise économique, et l'analyse s'est poursuivie sur les flux de capitaux illicites provenant du crime transnational organisé.

59. Le programme de recherche sur le commerce illicite des opiacés en Afghanistan a notamment porté sur le trafic des opiacés et les menaces qui en découlent pour la sécurité des régions entourant l'Afghanistan et sur le trafic des précurseurs de l'héroïne. Un rapport présentant les constatations est en cours de préparation. Le programme a continué d'établir un réseau d'analystes sur le terrain et de partenariats avec d'autres organisations.

60. Les activités de renforcement des capacités en Asie se sont poursuivies dans le cadre du Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyses, situation et tendances (programme SMART), en vue de commencer les opérations en Amérique latine et dans le Pacifique en 2011. Le rapport 2010 établi dans le cadre du programme³⁴ indique les caractéristiques et l'évolution des stimulants de type amphétamine et autres drogues en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les mises à jour semestrielles du programme mondial SMART mettent en lumière les nouvelles tendances et les faits nouveaux survenus en ce qui concerne la fabrication, le trafic et la consommation des drogues synthétiques à l'échelle mondiale³⁵.

B. Soutien scientifique et criminalistique

61. L'UNODC a continué d'apporter une aide dans le domaine de l'assurance qualité aux laboratoires nationaux conformément à la résolution 52/7 de la Commission des stupéfiants et a enrôlé la participation de plus de 100 laboratoires de 45 États Membres dans ses exercices collaboratifs internationaux, un programme d'essais d'aptitude. On a enregistré une augmentation de 50 % du nombre des laboratoires utilisant les exercices collaboratifs internationaux en ligne, c'est-à-dire un portail fondé sur le Web qui fournit une évaluation immédiate et confidentielle des résultats soumis par les laboratoires. L'UNODC a apporté un soutien scientifique aux institutions de 120 États Membres sous forme de critères de référence pour les drogues et les précurseurs, de trousseaux d'analyse sur le terrain et de manuels et directives sur les meilleures pratiques criminalistiques. Dans le cadre du soutien accru aux services de détection et de répression, il convient de noter le lancement du guide pour la création d'une capacité d'expertise scientifique des documents³⁶ en tant que contribution à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et au Protocole s'y rapportant sur le trafic illicite de migrants, et en réponse à la résolution 19/5 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la résolution 2009/22 du Conseil économique et social. Des matériels de formation modulaire sur l'analyse des lieux du crime et les

³³ Voir www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/impact-programme.html.

³⁴ Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/scientific/GSU4_FINAL_Web.pdf.

³⁵ Voir www.unodc.org/unodc/publications-by-date.html.

³⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.IV.8. Voir à l'adresse suivante: www.unodc.org/documents/scientific/Forensic_Document_Examination_Capacity.pdf.

procédures d'enquête ont été publiés et des trousseaux sur l'analyse de base des lieux du crime ont été élaborés à l'intention des États Membres pour promouvoir la qualité des sciences criminalistiques du lieu du crime à la salle d'audience.

62. Des conseils scientifiques ont été fournis à titre individuel aux États Membres et aux organismes intergouvernementaux sur des questions concernant notamment l'évacuation sans danger des substances chimiques saisies et le développement de la capacité criminalistique, notamment à des forums tels que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues. L'UNODC a continué de mener des recherches de laboratoire pour trouver des réponses stratégiques et générales basées sur des éléments scientifiques conformément à la résolution 834 (IX) de l'Assemblée générale intitulée "Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants", y compris des données pour l'*Enquête 2010 sur l'opium en Afghanistan*.

V. Direction exécutive et gestion

A. Nouvelles initiatives de politique et de programmation dans les régions

63. Au cours de la période considérée, l'UNODC a élaboré plusieurs programmes régionaux pour promouvoir l'état de droit dans diverses régions: Afrique de l'Ouest, Afrique orientale, Amérique centrale et Caraïbes, Asie de l'Est et Pacifique, États arabes et Europe du Sud-Est. D'autres programmes régionaux seront lancés en 2011 en Afghanistan et dans les pays voisins ainsi qu'en Afrique australe. Les programmes régionaux adoptent une approche ascendante visant: a) une pleine appropriation par les pays partenaires grâce à un alignement des activités de l'Office sur les politiques et priorités régionales et nationales; b) la mise en place d'un cadre intégré en vue du transfert des connaissances de l'UNODC aux niveaux régional et national; c) le passage d'une approche fondée sur des projets à une approche programmatique; et d) une coopération plus étroite avec les autres entités du système des Nations Unies et les donateurs multilatéraux.

64. Les programmes régionaux sont une composante importante du travail de terrain de l'UNODC et en maximisent le potentiel de lutte contre les problèmes transfrontières. Ils renforcent l'équipe centrale d'experts des bureaux régionaux de l'UNODC, jouant un rôle actif dans les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et s'agissant de seconder les équipes des Nations Unies dans les différents pays en ce qui concerne les questions liées à la drogue et au crime. L'Office a aussi redoublé d'efforts pour intégrer systématiquement dans sa programmation une perspective sexospécifique.

65. Les programmes régionaux prévoient un soutien aux pays limitrophes de zones en conflit et d'États fragiles en limitant l'impact des réseaux criminels et du trafic de drogues, d'êtres humains, d'armes et de ressources naturelles. Ils aident à mettre en place des mécanismes régionaux efficaces et à mobiliser la volonté politique nécessaire pour lutter contre la criminalité organisée et le trafic, en favorisant la prise en compte du développement, de la primauté du droit et des droits de l'homme dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité menées par les Nations Unies. Au titre de chaque programme régional, des programmes par pays

choisis sont élaborés (par exemple en Indonésie, en Iran (République islamique d'), au Kirghizistan, au Pakistan et au Yémen). Cette approche favorise une complémentarité totale entre l'approche régionale globale de l'élaboration des programmes et la nécessité de satisfaire aux besoins spécifiques des pays.

66. Cette complémentarité se trouve encore renforcée en Asie centrale et occidentale par la mise en commun des connaissances régionales et internationales dans le cadre de réunions opérationnelles portant sur des thèmes précis par le biais de divers mécanismes, y compris l'initiative du Pacte de Paris et la Stratégie Arc-en-ciel visant le renforcement de la coopération régionale. La Stratégie Arc-en-ciel, conçue pour rendre opérationnel et compléter le consensus obtenu dans le cadre du Pacte de Paris, a produit des résultats dans le domaine du contrôle des précurseurs (initiative communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic) (TARCET)), du renforcement de la confiance dans le contrôle des frontières entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan (l'Initiative triangulaire) ainsi que de la promotion et la coordination des opérations menées par les services de renseignements en Asie centrale (Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale), entre autres.

B. Réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations

67. Dans sa résolution 65/227, l'Assemblée générale a demandé au Directeur exécutif de l'UNODC de faire rapport à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur l'état d'avancement de la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations; les renseignements ci-après sont présentés aux deux commissions pour donner suite à cette requête.

68. À la suite de consultations étroites avec les États Membres en 2009, l'UNODC a réorganisé la Division des traités et la Division des opérations en établissant des axes thématiques (c'est-à-dire criminalité organisée et trafic illicite, corruption, justice, santé et prévention du terrorisme) autour de ses principaux mandats. La réorganisation a permis à l'Office d'acquérir une perspective régionale et thématique intégrée et a donné des résultats concrets en termes de politique, de stratégie, de mobilisation des ressources, de mise en œuvre des activités de programme et des partenariats avec les parties prenantes pertinentes, les entités des Nations Unies et les organismes bilatéraux et multilatéraux.

69. Suite à la réorganisation de la Division des traités et de la Division des opérations, il est apparu nécessaire d'aligner la troisième division technique de l'UNODC, la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, sur la nouvelle approche d'axes thématiques et de programmation intégrée. Par conséquent, en avril 2010, l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV)/le Comité exécutif de l'UNODC ont décidé de remanier la structure de cette dernière division pour regrouper, d'une part, la Section scientifique et du laboratoire, la Section des analyses et des enquêtes et la Section des études et de l'analyse des menaces sous le Service de l'analyse des politiques et de la recherche et, d'autre part, la Section de la sensibilisation, la Section du cofinancement et des partenariats et le Groupe de la

planification stratégique sous le Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques.

C. Financement et partenariats

70. L'UNODC continue d'être lourdement tributaire des financements volontaires (90 %) et a besoin de ressources adéquates, prévisibles et durables pour s'acquitter efficacement de ses mandats. Or, le système actuel de financement n'est pas suffisamment prévisible et flexible, ce qui peut compromettre les priorités programmatiques.

71. Des contributions volontaires d'un montant de 215,2 millions de dollars des États-Unis d'Amérique ont été annoncées – soit un recul d'environ 17 % par rapport à 2008 (260,1 millions de dollars des États-Unis d'Amérique). Un niveau similaire de contributions volontaires est attendu en 2010.

72. Actuellement, les principaux donateurs sont l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, les Pays-Bas, la Suède et l'Union européenne. Les plus gros donateurs qui financent au plan national les programmes de l'UNODC sont le Brésil et la Colombie. Moins de 1 % du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies va à l'UNODC, soit 42,6 millions de dollars des États-Unis d'Amérique pour l'exercice biennal 2010-2011 – ce qui représente quelque 8 % des recettes totales de l'UNODC. La plus grosse part de ce financement est réservée à des fins spéciales et à des programmes. Les fonds à des fins générales qui ne sont pas réservés constituent moins de 6 % du budget de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 et servent à couvrir les fonctions de base, telles que l'analyse des politiques et la recherche, la planification stratégique, l'évaluation indépendante, la sensibilisation, la gestion des relations avec les donateurs, les bureaux de terrain et le contrôle financier. En 2010, 95 % des fonds à des fins générales provenaient d'un petit groupe de grands donateurs.

73. La composition du financement de l'UNODC a nettement évolué. En 2009, les principaux donateurs assuraient 65 % environ de l'ensemble des contributions volontaires, contre 54 % en 2008, alors que les donateurs émergents et nationaux comptaient pour 26 % environ. Les autres donateurs non traditionnels, dont les entités des Nations Unies, les établissements financiers internationaux et les fondations privées, devraient voir leur part du financement global de l'UNODC augmenter en 2010.

74. Du fait des difficultés financières persistantes qu'elle rencontre, l'UNODC a institué en 2009 des mesures d'économie. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2010-2011 fait preuve d'austérité (507,9 millions de dollars des États-Unis d'Amérique, dont 425,6 millions de ressources extrabudgétaires). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a félicité l'UNODC pour ses efforts proactifs en vue de maîtriser les dépenses à des fins générales et pour son approche prudente des fonds d'appui au programme.

75. En décembre 2009, au moment de l'adoption du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011, l'Assemblée générale a exprimé dans sa résolution 64/243 ses préoccupations concernant la situation financière générale de l'Office et a prié le Secrétaire général de présenter

dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 des propositions visant à garantir à l'Office des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

D. Partenariats avec le système des Nations Unies

76. Conformément aux principes et énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'UNODC a renforcé ses partenariats et sa coordination avec les autres entités et organes de coordination du système des Nations Unies, en particulier au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. En tant que co-initiateur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNODC étudie les problèmes liés au VIH/sida et à la toxicomanie dans les établissements pénitentiaires, en particulier en liaison avec la traite des êtres humains. Dans le but de consolider son expertise dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la justice pénale, l'UNODC et le PNUD ont continué d'élaborer des programmes communs, y compris le programme commun sur la justice pénale à Maurice et des activités communes de sensibilisation et de plaidoyer en vue de la Journée internationale contre la corruption.

77. Un autre exemple de collaboration fructueuse est l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest. L'UNODC a renforcé son partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL, afin de fournir un soutien aux pays d'Afrique de l'Ouest en situation d'après conflit, en abordant les problèmes du trafic de drogues et de la criminalité organisée dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité.

78. L'UNODC est devenue gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes, dont le montant s'élève actuellement à 3,6 millions de dollars des États-Unis d'Amérique. Cette initiative interinstitutions fait intervenir des acteurs clefs tels que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'Organisation maritime internationale.

79. En 2009, l'UNODC a accru son engagement auprès du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD et a mobilisé des ressources en faveur du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que de fonds des Nations Unies au Cap-Vert, au Mozambique, au Pakistan et au Viet Nam.

E. Partenariats avec la société civile

80. L'UNODC a consolidé son partenariat avec l'organisation non gouvernementale viennoise Committee on Drugs et avec d'autres ONG qui travaillent dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la prévention du crime, de la justice pénale et de la traite des êtres humains. Le projet intitulé "Perspectives d'avenir: vers un renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile qui traitent de la drogue et du crime", comprenait un module traitant de la lutte contre la corruption élaboré en partenariat avec les organisations partenaires de la coalition de la société civile.

81. Le douzième Congrès a fait œuvre de sensibilisation concernant la Convention contre la corruption auprès des organisations de la société civile. La participation des ONG au congrès a été organisée avec l'Alliance des ONG pour la prévention du crime et la justice pénale et le Conseil consultatif scientifique et professionnel international et a abouti à une déclaration commune des ONG appelant à des réponses justes et humaines pour les victimes et pour les auteurs de crimes.

82. L'Alliance des ONG a présenté une déclaration commune lors de la réunion de haut niveau de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée pour appeler à l'établissement d'un mécanisme d'examen axé sur les victimes dans le cadre de la Convention, qui soit à la fois inclusif et complet et s'adresse à toutes les parties prenantes.

VI. Recommandations

83. Il est recommandé que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans le contexte de leur mandat respectif, ainsi que les États Membres, envisagent de prendre les mesures suivantes:

Questions financières et gouvernance

a) Conformément aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale concernant la situation financière générale de l'UNODC et comme suite à la demande du Secrétaire général tendant à ce que, pour l'exercice biennal 2012-2013, l'Office dispose de ressources suffisantes pour mener à bien son mandat, les États Membres devraient soutenir l'allocation de ressources adéquates et régulières à l'UNODC dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013;

b) Fournir des ressources adéquates, prévisibles et durables pour permettre à l'UNODC de s'acquitter de ses mandats de manière efficace et conformément à ses priorités programmatiques;

c) Aborder la question du modèle de financement de l'UNODC dans le cadre des travaux de ses organes directeurs, en encourageant notamment l'allocation d'une part de leurs contributions aux fonds à des fins générales de l'UNODC afin de maintenir un équilibre durable entre ces fonds et les fonds à des fins spéciales;

d) Aider l'Office à trouver de nouveaux moyens d'améliorer le rapport coût/efficacité et de nouvelles sources de financement, y compris dans le cadre de partenariats public-privé;

Criminalité transnationale organisée

e) Fournir un appui sans réserve à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, en fournissant notamment aux conférences des renseignements concernant le respect des traités;

f) Élaborer une réponse interinstitutionnelle pour le contrôle des conteneurs aux ports et aux terminaux à conteneurs nationaux, grâce à la mise en place d'unités spéciales chargées d'examiner, d'identifier et de fouiller les conteneurs présentant un intérêt;

g) Soutenir les initiatives de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'enquêtes coordonnées par le biais des programmes de l'UNODC contre la criminalité transnationale organisée, face à l'intérêt croissant des groupes criminels organisés pour la criminalité environnementale, et de manière à réduire au minimum l'incidence étendue et gravement nuisible sur l'environnement de ce type de délits;

Traite des êtres humains et trafic de migrants

h) Élaborer une législation nationale, des plans d'action nationaux et des mesures de renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre du Protocole relatif aux migrants et lutter contre les réseaux de trafic de migrants;

i) Compléter les mesures contre le trafic de migrants par des stratégies de lutte contre la corruption dans la mesure où l'utilisation de faux papiers – un *modus operandi* de plus en plus répandu parmi les trafiquants – est souvent facilitée par la corruption;

Blanchiment d'argent

j) Continuer de soutenir les initiatives internationales visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par la coordination et les activités de renforcement des capacités du Programme mondial contre le blanchiment d'argent de l'Office en continuant à fournir les ressources nécessaires;

k) Soutenir des structures de financement qui permettront progressivement une meilleure coopération interne pour lutter contre le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains, y compris un cours de formation conjoint et autres travaux transversaux;

Justice pénale

l) Soutenir le travail de l'UNODC dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, en tant qu'élément essentiel pour faire progresser l'état de droit et les droits de l'homme, et intégrer la prévention du crime et la réforme de la justice pénale dans les plans de développement nationaux et régionaux, notamment par la promotion de réformes nationales du secteur de la justice pénale dans son ensemble, sur la base des normes internationales;

Moyens scientifiques et criminalistiques

m) Encourager les efforts visant à accroître le recours aux services, données et renseignements criminalistiques aux fins du rassemblement de preuves, des interventions stratégiques, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions;

n) Fournir le soutien nécessaire à la participation des laboratoires de criminalistique aux programmes d'essais d'aptitude dans un souci de qualité et d'amélioration continue;

Moyens de subsistance durables

o) Accroître les efforts visant à intégrer les agriculteurs marginalisés qui cultivent des plantes dont on extrait des drogues dans des programmes de développement plus larges afin de réduire les cultures illicites;

Prévention de la toxicomanie

p) Concevoir des programmes intégrés de prévention et de traitement des toxicomanies ainsi que de prévention et de traitement du VIH/sida, notamment par la fourniture d'un ensemble de mesures d'aide sociale de base pour améliorer les chances de succès.
